

Paris, le 4 mars 2010 - N° 51/D130

Commission SERVICES PUBLICS et SERVICES AUX PUBLICS

Réunion du 12 octobre 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ et AVIS AU TITRE DE L'ART 7bis	30

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS** du 12 octobre 2009

1. Le Cnis apprécie les travaux réalisés par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Drees pour développer le système d'information sur les retraites. Il note avec satisfaction les améliorations portées à la version 2008 de **l'Echantillon Interrégimes des Retraités (EIR)** qui sera finalisée en 2010 par :
 - un suivi beaucoup plus précis des générations de liquidants via une représentation plus étoffée de toutes les générations (et non plus une sur deux) autour de 60 ans ;
 - une information plus homogène en provenance des différents régimes. On distinguera ainsi mieux périodes cotisées et périodes validées par exemple au titre de l'assurance chômage.Il souhaite que le SSP poursuive ses efforts pour améliorer encore la connaissance des parcours des cotisants dans toutes leurs diversités en s'intéressant en particulier à la période de transition entre l'emploi et la retraite.
- Le Conseil encourage également le SSP à entreprendre les travaux sur les différentiels de mortalité et de morbidité liés à l'activité professionnelle.
2. Le Conseil suivra avec une attention particulière la préparation du règlement européen sur les **enquêtes sur la santé** dont la collecte est prévue en 2014. Dans cette perspective, il souhaite que soient tirés tous les enseignements de la fusion des enquêtes Handicap et Santé réalisées en 2008-2009 et qu'une réflexion soit menée sur l'articulation de la future enquête européenne sur la santé avec les autres enquêtes existantes en France sur les mêmes thématiques.
3. Le Conseil soutient le développement par la Drees d'un pôle d'expertise des **données administratives pour améliorer la connaissance de l'emploi et des revenus d'activité dans les secteurs sanitaire, médico-social et social**, adossé au système SIERA de l'Insee et réduire autant que possible la charge d'enquêtes auprès des établissements. Le Cnis souhaite que les données administratives ainsi produites soient accessibles pour les chercheurs pour une utilisation à des fins statistiques dans le respect des règles du secret.
4. Le Conseil apporte son soutien aux **opérations de géoréférencement des bases de données administratives**, en particulier les fichiers d'élèves et d'établissements. Il sera ainsi possible de répondre à la demande de statistiques locales et d'indicateurs territoriaux sur les établissements d'enseignement ou les élèves en zone urbaine sensible par exemple.
5. Le Conseil exprime de nouveau l'importance qu'il accorde à la **constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants**. Il réaffirme le besoin d'analyser ces parcours et leur diversité. A cet égard, il appuie la DEPP dans ses efforts d'explicitation des finalités de l'identifiant unique élève et celles des informations sociales contenues dans les bases de données qu'elle utilise.

6. Le Conseil a enregistré la reconnaissance de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) comme service statistique ministériel après avis de l'Autorité de la statistique publique. Il suivra avec intérêt son programme de travail.

7. Le Conseil se félicite de la démarche conjointe engagée par le MESR et les établissements d'enseignement supérieur en vue de **mesurer l'insertion professionnelle des diplômés** ; il suivra attentivement la première collecte d'information, engagée fin 2009 auprès des diplômés de Master, Licence Professionnelle et Diplôme Universitaire de Technologie et son élargissement progressif, année après année, à l'ensemble des diplômés.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

Services publics et services aux publics

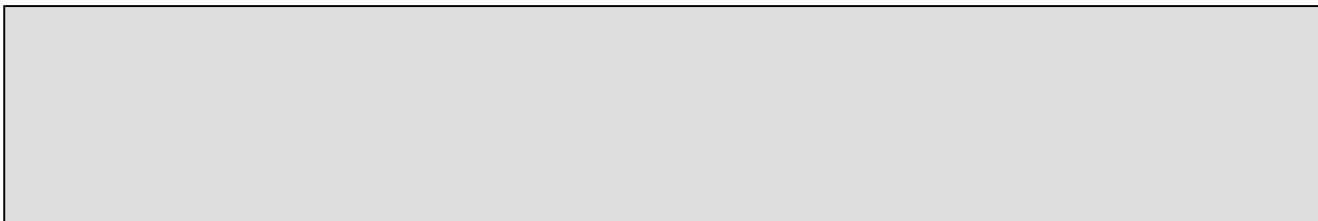
- 12 octobre 2009 -

Président : Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'Économie de Paris (EEP)

Rapporteurs : Baudouin SEYS, Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Cédric AFSA, Depp (Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance), ministère de l'éducation nationale

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Les retraites	8
II.	Points sur le programme de travail 2010	20
III.	Proposition d'avis	25
IV.	Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentées par la Direction des études et des synthèses économiques de l'Insee.....	25

Conclusion - Pierre-Yves GEOFFARD

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric	AFSA	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Patrick	AUBERT	DREES
Martine	AUBERT-BIAS	DREES
Magali	BEFFY	Insee
Samia	BENALLAH	CNAV
Anne-Marie	BROCAS	DREES
Yves	CANEVET	CFDT
Pierre-Yves	CHANU	CGT
Marianne	CORNU-PAUCHET	DSS
Philippe	CUNEO	Cnis
Joëlle	DELAIR	CFDT
Françoise	DUSSERT	Cnis
Pierre-Yves	GEOFFARD	PSE Paris Jourdan sciences économiques
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	DGAFP
Julien	GUEZ	MEDEF
Yann	HAMON	SNCICA-FO
Jean-Michel	HOURRIEZ	Cor retraites
Alexandre	KYCH	CNRS
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Ornella	MALAGUTTI	Secrétariat d'État d'Outre Mer
Hélène	PARIS	CNAF
Didier	REYNAUD	DGAFP
Julien	SAMAK	DSS
Baudouin	SEYS	DREES
Philippe	TOURNIER	SNPDEN
Beknot	TUDOUX	CNRS
William	VEZINET	Ministère de la santé et des sports
Emmanuelle	WALRAET	Service des retraites de l'État

LISTE DES EXCUSÉS

Françoise	AMAT	CNFPTLV
Thierry	CADART	SGEN-CFDT
Laurent	CASTRA	Fédération de l'hospitalisation privée
Laurence	FAUPIN	UNIOPSS
Patrick	MARESCHAL	Conseil général de Loire atlantique
Bernard	SUJOBERT	Insee

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Pierre-Yves GEOFFARD.

INTRODUCTION

Pierre-Yves GEOFFARD

Bonjour à tous. Avant de préciser les contours et l'organisation de la commission « services publics et services aux publics », je laisserai le soin à Philippe Cuneo d'apporter un éclairage sur la refonte du Cnis.

Philippe CUNEO

La loi de modernisation de l'économie de 2008 a mis en place une nouvelle gouvernance de la statistique publique, autour de trois piliers. Le Cnis, dont les pouvoirs ont été renforcés, rassemble et coordonne les demandes de la société civile. Le service statistique public, à savoir l'Insee et les services statistiques ministériels (SSM), est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de travail, en fonction des demandes exprimées au sein du Cnis. L'Autorité de la statistique publique évalue l'exécution de ce programme de travail, sous l'angle du respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et des principes d'indépendance professionnelle de la statistique publique, ainsi que sous l'angle de la pertinence des travaux engagés, au regard des demandes exprimées à travers le Cnis.

L'Autorité de la statistique publique devrait se réunir pour la troisième fois avant la fin de l'année 2009. Il devrait en être ainsi chaque année. En fin d'année, elle auditionnera le Président du Cnis ainsi que le Directeur Général de l'Insee (en tant que coordonnateur du service statistique public).

Le Cnis, jadis présidé par le ministre chargé de l'économie, est à présent doté d'un président à part entière. Le nombre de ses membres a par ailleurs été ramené de 150 à environ 45. Ainsi, les différents ministres n'y sont plus représentés ; seule la société civile y conserve une représentation. Cette modification affectera seulement et de manière limitée le fonctionnement de l'assemblée plénière.

Le Cnis a également été réorganisé en commissions thématiques. A la quinzaine de formations reprenant l'organisation de l'offre (SSM ou départements de l'Insee), ont été substituées sept commissions thématiques organisées en fonction de la demande. Les grands thèmes mis en évidence dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme 2009-2013 (développement durable, mondialisation, territoires, etc.) font ainsi l'objet d'un traitement plus transversal. Les commissions thématiques recouvrent en effet un certain nombre de champs qui auparavant relevaient de plusieurs formations.

Des problèmes de frontières entre les différentes commissions ont été identifiés lors de la mise en place de cette nouvelle organisation. Des risques de chevauchement et des difficultés d'allocation ont notamment été anticipés. Il s'agira d'apprendre en marchant et de préciser au fur et à mesure les périmètres des différentes commissions. Du reste, le Président ne s'interdira pas de réunir conjointement plusieurs commissions autour de certains thèmes.

Pierre-Yves GEOFFARD

La commission « services publics et services aux publics » a vocation à couvrir des thèmes ayant trait à la production de services publics – celle-ci ne devant pas être comprise comme relevant uniquement des services de l'État. En effet, la production de services publics n'est pas le fait exclusif du secteur public. Dans le domaine de la santé, par exemple, un certain nombre de structures privées participent au service public hospitalier. Dans le domaine du financement des soins, les assurances complémentaires sont des organismes privés qui assument une mission importante de service public, en complément de l'assurance

maladie. Dans le domaine de l'éducation, l'articulation entre secteur public et secteur privé est également prégnante. Il importera donc de ne pas nourrir une vision trop restreinte au secteur public mais, au contraire, d'appréhender l'ensemble de la production de services publics, avec l'objectif d'apporter le meilleur service possible aux populations, sans chercher à opposer les acteurs publics et privés.

L'articulation entre la sphère publique et la sphère privée dans la production de services publics ne va pas sans susciter des débats, y compris au niveau politique. C'est précisément dans ce contexte que le Cnis peut jouer un rôle important. Compte tenu des susceptibilités exprimées et des ambiguïtés générées, il apparaît nécessaire d'éclairer le débat public sur des thèmes aussi sensibles par des analyses quantifiées et à l'objectivité maximale.

L'objectivité demeure un objectif difficile à atteindre. Néanmoins, une voie pourrait être de multiplier les analyses, en diversifiant le plus possible les intervenants. La confrontation des études, des points de vue et des sensibilités contribuera à nourrir le débat. Cette logique ne pourra cependant s'appuyer que sur une information statistique fiable et validée, d'où l'enjeu pour le service statistique public de produire de telles données et de les rendre accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels. Ces derniers auront quant à eux à assumer leurs responsabilités en matière de réalisation d'études nourries par la statistique publique.

Le Cnis continuera à assurer l'interface entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique. Il s'agira bien d'organiser la concertation, davantage que la confrontation. Dans cette optique, la nouvelle organisation du Cnis vise à basculer vers un pilotage par la demande. Cette évolution devrait permettre à tous les utilisateurs potentiels de trouver leur place dans le système et de stimuler autant que de besoin l'offre de statistiques. Comme l'a souligné Philippe Cuneo, c'est en marchant que l'on apprendra. Pour ce faire, nous aurons besoin de l'aiguillon des utilisateurs potentiels de données.

L'étendu du champ couvert par la commission « services publics et services aux publics » a conduit le Cnis à la doter de deux rapporteurs, à savoir Baudouin Seys et Cédric Afsa, issus respectivement des domaines de la santé et de l'éducation. Au-delà de ces deux thèmes centraux, il conviendra d'améliorer la disponibilité et la transparence des données relatives à la défense, à la sécurité et à la justice. Dans ce nouveau contexte, il est envisagé d'augmenter la fréquence des réunions. Des groupes de travail pourront, de plus, être constitués autour de thématiques resserrées. La commission aura également à se saisir des problématiques signalées par les porteurs de la demande sociale. La mobilisation de la demande sociale dans toutes ses formes demeure, en effet, essentielle. Je veillerai aussi à la rendre plus proactive. Au-delà du secteur de la recherche, des organisations syndicales et des associations, l'objectif est de s'adresser à l'ensemble des acteurs de la société civile, à même de produire des analyses pour alimenter le débat public et construire des positions argumentées.

L'articulation sera parfois délicate entre les travaux de la commission « services publics et services aux publics » et ceux des autres commissions thématiques. S'agissant de l'impact de la réforme hospitalière, par exemple, les aspects ayant trait aux pratiques médicales et aux coûts de production devraient relever de la commission « services publics et services aux publics », tandis que les aspects ayant trait à l'état de santé des populations relèveront de la commission « démographie et questions sociales ». Pour ce qui est de l'équité dans l'accès aux soins, la question se posera. En tout état de cause, le nouveau découpage des commissions devrait permettre de n'éluder aucune thématique.

L'évaluation devrait être au cœur des travaux de la commission « services publics et services aux publics ». De nombreuses données d'enquêtes ou tirées de sources administratives peuvent être utilisées dans cette optique – ce qui marque une évolution relativement importante des pratiques. Là encore, il est essentiel que les travaux puissent refléter la diversité des points de vue, tout en conservant une grande transparence, notamment vis-à-vis des données utilisées.

Autour de chaque thème, la commission pourra être amenée à s'interroger sur les données disponibles, sur les données nécessaires à l'éclairage du débat public et de la décision politique, ainsi que sur le moyen

d'anticiper les questions à venir. Au-delà des enjeux liés à l'évaluation, l'utilisation des statistiques publiques impose de prendre en compte les décalages entre le calendrier de l'action politique et celui de la construction des données statistiques. Le calendrier de l'action politique ayant tendance, particulièrement dans la période récente, à s'accélérer, il devient important d'anticiper les interrogations, de manière à prévoir très en amont quelles données seront nécessaires pour analyser les questions qui vont se poser.

Le système de retraite, par exemple, est un champ au sein duquel les problématiques peuvent être identifiées en amont. De fait, les mouvements démographiques s'avèrent relativement lents et prévisibles. De surcroît, un certain nombre de travaux ont été menés dans ce domaine, par le Conseil d'orientation des retraites (COR) notamment. C'est pourquoi la première réunion de cette commission est consacrée en grande partie à cette question.

I. Les retraites

1. L'évolution du système de retraite français

Anne-Marie BROCAS, DREES

J'aborderai la question de l'évolution du système de retraite français sous l'angle des besoins en matière d'informations et d'analyses. Trois constats majeurs s'imposent aujourd'hui, qui doivent être pris en compte pour réfléchir à la construction d'un système d'information. Tout d'abord, le système de retraite français s'avère extraordinairement morcelé, en dépit de certaines évolutions récentes. De plus, la complexité des règles des différents régimes de retraite a tendance à s'accroître. Enfin, les interférences avec d'autres champs d'analyse tels que l'emploi soulèvent des interrogations.

- La France gère aujourd'hui un des systèmes de retraite les plus complexes, du moins parmi ceux dont la part fonctionnant selon le principe de la répartition est comparable. Seuls des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas affichent des situations plus complexes, car reposant sur de multiples régimes privés. Parmi les systèmes essentiellement publics, le système français se distingue véritablement. Son morcellement correspond à la mise en œuvre d'une double logique institutionnelle : une logique d'organisation par secteurs professionnels et une logique d'application de niveaux de couverture différents au sein des entités professionnelles (minimum vieillesse, régimes complémentaires, régimes facultatifs supplémentaires, etc.). Le croisement de ces deux logiques abouti à un environnement complexe au sein duquel interagissent plusieurs centaines d'organismes gestionnaires, correspondant à plusieurs dizaines de régimes.

Chaque assuré social perçoit, en moyenne, 2,3 pensions, servies par des régimes différents. Pour le seul régime de base, les deux tiers de la population sont « uni-pensionnés » ; le tiers restant, qualifié de « pluri-pensionné », relève de plusieurs régimes de base (salariat privé, fonctionnariat, etc.). A cela peuvent s'ajouter différents régimes complémentaires. Le fait que les régimes couvrent des personnes susceptibles de repartir à l'étranger après avoir travaillé en France constitue une difficulté supplémentaire. En réalité, le champ couvert par le système de retraite excède le champ de la population résidant en France.

De ce premier constat, découlent trois difficultés. Tout d'abord, il demeure impossible, à partir des remontées d'informations de gestion issues des régimes, de construire, de manière simple, des données indispensables se rapportant aux assurés telles que la durée moyenne des carrières ou la rémunération perçue au long de la carrière. En effet, des règles de plafonnement s'appliquent diversement au sein des régimes. De même, il est difficile de calculer la pension moyenne des retraités. La masse des pensions versées par l'ensemble des régimes ne permet pas de déduire cette statistique, du fait de l'existence de pluri-pensionnements et de pensionnés non-résidents.

En second lieu, il est délicat de rapprocher simplement les données émanant des régimes, des données macro-économiques ou démographiques issues d'enquêtes générales (enquête emploi, recensement de la population, etc.). Cette difficulté est bien connue des projectionnistes en matière de retraite. De fait, le champ des régimes ne peut pas être rapproché facilement de celui couvert par les enquêtes portant sur le champ des individus résidant sur le territoire national.

En dernier lieu, le morcellement du système de retraite français génère un biais fréquent dans les analyses. Celles-ci se focalisent en effet, de manière privilégiée, sur le champ des uni-pensionnés, voire sur le seul régime général. De telles analyses sont réductrices, dans la mesure où la moitié seulement de la population des retraités relève uniquement du régime général. De surcroît, les retraités en question bénéficient généralement d'une pension complémentaire versée par l'ARRCO, voire par l'AGIRC.

Trois priorités peuvent être dégagées à partir de ces constats, du point de vue des producteurs de statistiques. Il faudrait, tout d'abord, investir de manière plus importante dans le traitement de la question des populations expatriées et migrantes. Ce domaine demande à être éclairé afin de pouvoir conduire des exercices de projection robustes. En second lieu, les efforts entrepris pour analyser les pluri-pensionnements devraient se poursuivre – ceux-ci concernant une part extrêmement importante de la population des retraités. Les analyses dans ce domaine devront permettre de réduire les biais induits par la focalisation sur les populations uni-pensionnées. Enfin, la remontée et l'articulation des informations provenant des différents régimes sont à améliorer. A cet égard, les travaux de normalisation menés par le GIP info-retraite, tant sur les concepts que sur les données, sont précieux.

- Pour ce qui est de la complexité croissante des règles, les régimes paraissent de plus en plus spécifiques. Certains reposent sur la notion d'annuité ; d'autres sur un système de points. A l'intérieur de ces deux catégories peuvent s'appliquer des règles extrêmement diverses que chaque réforme rend encore plus compliqué. Depuis le début des années 80, le système a ainsi été régulièrement complexifié. La détermination des droits et le calcul des pensions reposent aujourd'hui sur des critères d'âge, de durée et de rémunération, avec des règles diverses de plafonnement (minimum et maximum). De ce fait, les formules de calcul ne sont plus linéaires. De surcroît, interviennent également des éléments ayant trait à la situation familiale des individus (situation matrimoniale, nombre d'enfants, date de naissance des enfants, etc.).

Je m'arrêterai simplement sur le critère de durée d'assurance. Au fil des réformes, celui-ci est devenu un critère central du fonctionnement des régimes de retraite. Il intervient aussi bien pour déterminer l'âge d'ouverture des droits que dans le calcul de la pension. Or la durée d'assurance ne se décompte pas de la même manière dans les secteurs public et privé. Pour les salariés du privé, 400 heures de SMIC permettent de valider un trimestre ; tandis que pour les salariés du public, les trimestres se calculent de date à date. Selon les régimes, la durée d'assurance permet ou non d'ouvrir le droit à une retraite anticipée. Elle intègre ou non certaines périodes de chômage ou d'éducation des enfants. En réalité, la durée d'assurance est une construction juridique et sociale complexe.

Les conséquences de ce second constat sont que beaucoup de données doivent être mobilisées pour analyser le système (individuelles et relatives à la famille). La non-linéarité des formules de calcul empêche, de surcroît, de raisonner à partir de moyennes. Des analyses en dispersion sont alors nécessaires. Enfin, certaines règles produisent des effets croisés difficiles à appréhender.

Trois nouvelles priorités émergent de ce constat. Tout d'abord un effort de normalisation des notions utilisées par les régimes est à mener. Peut-être faudrait-il également faire de la simplification l'objectif même des prochaines réformes. Enfin, la combinaison des divers outils d'analyse est à encourager : des outils émanant des régimes, des modèles globaux (construits à partir de données macroéconomiques) et des modèles de micro-simulation.

- Un troisième constat porte sur l'interférence avec d'autres champs d'analyse. Trois champs sont ainsi concernés : l'emploi, la santé et l'épargne. Les interférences sont si fortes que, dans certains régimes, l'invalidité est couverte par le même système que les retraites. Pour les non-salariés, les mêmes caisses gèrent l'épargne retraite (facultative) et la retraite obligatoire. Plus généralement, tous les régimes jouent un double rôle d'assurance du risque viager et du risque de fin de carrière. Le système de retraite ne peut donc pas être appréhendé comme un simple système de redistribution financière. Les régimes sont aussi, à l'évidence, des dispositifs qui régulent le marché du travail.

Les données font aujourd'hui défaut pour éclairer ces intersections, notamment pour ce qui est de la charnière entre l'emploi et la retraite. La question des liens entre l'invalidité, la santé et la retraite se pose également. Ces liens mériteraient d'être analysés de manière plus poussée. Concernant l'épargne retraite (retraites chapeau notamment), la statistique publique ne dispose que de peu d'informations. Il y aurait un grand intérêt à développer des travaux sur le sujet, y compris du point de vue des usagers (au-delà des assureurs et des marchés financiers). Cela permettrait de comprendre la manière dont ces dispositifs répondent aux besoins de couverture du risque viager et d'interroger leur complémentarité avec les dispositifs obligatoires. Cette connaissance est aujourd'hui nécessaire, sans pour autant qu'il s'agisse de substituer un dispositif à l'autre.

En conclusion, je ferai observer que plusieurs voies s'ouvrent. L'une serait celle – idéale pour les statisticiens – de la simplification radicale du système, qui permettrait de raisonner à partir de moyennes et d'individus moyens. Cela étant, il semble que nous devions conserver, pour des raisons souvent justifiées, des régimes différents et des règles complexes. Il nous faudra donc adapter nos outils pour cerner au mieux la réalité. En tout état de cause, nous conservons des marges de progression extrêmement importantes dans l'utilisation des données issues de la gestion – ce qui impliquerait la création ou la réintroduction de règles de coordination entre les régimes.

Pierre-Yves GEOFFARD

La complexité croissante des règles pose des problèmes aux usagers eux-mêmes. De fait, il est souvent très difficile de reconstituer les carrières et de rendre compte de la diversité des parcours. Dans ce domaine, les moyennes ne sont guère significatives, d'où les besoins importants de données. Et comme il s'agit de trajectoires, les données longitudinales (panel) sont particulièrement utiles.

De plus, un certain nombre de données manquantes sur différents champs ont été identifiées : l'articulation emploi-retraite, les liens entre invalidité, santé et retraite et l'épargne-retraite. Est-ce un aperçu du programme de la Drees pour 2011 ? En tout état de cause, le Cnis veillera au suivi de ces préannonces.

2. Quels besoins d'informations pour éclairer les questions qui se posent ?

Pierre-Yves CHANU, CGT

Je partage très largement les propos tenus par Anne-Marie Brocas concernant les voies d'amélioration du système d'information sur les retraites. Je souhaiterais néanmoins souligner quelques points.

Dans l'ancienne configuration du Cnis, je participais aux travaux de la formation « Santé et protection sociale ». La question n'est donc pas nouvelle pour moi. Cela étant, force est de constater que des progrès importants ont été réalisés ces quinze dernières années, ne serait-ce que parce que la question des retraites occupe désormais une place centrale dans le débat social. Par ailleurs, le Conseil d'orientation des retraites (COR) participe activement à l'amélioration des connaissances du système. Il existe aujourd'hui un consensus autour de certains enjeux repris par le rapport Charpin, dont la maîtrise s'est améliorée.

D'un point de vue général, l'information statistique sur le système de retraite doit répondre à deux questions, correspondant aux deux premières priorités de la réforme de 2003. La première est celle de la parité de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités. La seconde est celle de l'équité, dans un esprit de justice sociale. Ces deux problématiques requièrent la mobilisation d'éléments précis.

Pour ce qui est de la parité de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités, deux éléments s'avèrent essentiels : le taux de remplacement des revenus au moment de la liquidation de la retraite et l'évolution du pouvoir d'achat des retraités après la liquidation (par rapport au niveau de vie des actifs).

De manière plus spécifique, cinq questions me paraissent fondamentales. La première est celle de l'évolution de l'espérance de vie, non pas à compter de la naissance mais à compter de la liquidation de la retraite. Cette dernière, dont la connaissance progresse, demeure un élément déterminant.

En matière de retraite, une approche par les moyennes ne saurait être suffisante. Il est en effet important d'appréhender les différences au sein des populations d'actifs et de retraités. Il est donc indispensable de disposer de données de mortalité différentielles, en fonction de la profession des individus. Nous avons longtemps exploité des données très anciennes en la matière, avant que des travaux ne soient de nouveau engagés par l'Insee.

Mon troisième point concerne l'articulation entre la retraite et l'emploi. L'analyse de cette articulation implique d'avoir une connaissance plus fine de l'emploi des seniors, au-delà du taux de personnes actives après 50 ou 55 ans. Il s'agirait notamment de connaître la probabilité pour un individu licencié après 50 ans de retrouver un emploi, ainsi que le délai nécessaire à l'obtention d'un nouvel emploi. De ce point de vue, les données dont nous disposons aujourd'hui – à savoir le pourcentage d'individus encore en activité au moment de la liquidation – masquent la grande diversité des situations. Un certain nombre de personnes liquident ainsi leur retraite à 65 ans après avoir été en situation d'inactivité, ayant renoncé à retrouver un emploi.

La connaissance des pluri-pensionnements a également besoin d'être améliorée. Au-delà du lien entre les différents régimes, les passages entre les situations de salariat et de non-salariat doivent être appréhendés. Une grande proportion des personnes relevant du Régime social des indépendants (RSI) ont ainsi été auparavant salariées. De telles situations sont amenées à se multiplier, y compris en raison du développement des activités de conseil.

En dernier lieu, il serait nécessaire de disposer de meilleures données sur le patrimoine des retraités. La nécessité de corriger le pouvoir d'achat des retraités en fonction des situations patrimoniales est souvent mise en avant, alors même qu'une proportion extrêmement importante de retraités n'est pas propriétaire de son logement. De même, il importe de disposer de davantage d'éléments sur le patrimoine financier des retraités, et notamment sur l'épargne-retraite. Les données aujourd'hui à notre disposition sur les retraites supplémentaires (articles 39 ou 83) sont extrêmement incertaines. Au-delà des retraites chapeau des cadres dirigeants, qu'en est-il des retraites supplémentaires d'entreprises ? Les statistiques des plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO) sont aujourd'hui mieux suivies, de par l'action de l'association française de gestion financière (AFG). L'objectif serait de mieux cerner les pratiques et de savoir dans quelle mesure les dispositifs existant répondent aux attentes en matière de retraite. Les taux de mortalité différentiels et les perspectives d'indexation des rentes viagères posent la question de la capacité de ces dernières à apporter, dans le temps, un complément de pension à la population.

Yves CANEVET, CFDT

Depuis 2008, notre système de retraite est soumis à une série de signaux négatifs qui génèrent de l'anxiété chez les salariés. En 2008, le passage à 41 ans de cotisations a constitué un « rendez-vous manqué ». Les conditions d'accès au dispositif de départ anticipé pour « carrière longue » ont ensuite été durcies. L'âge de mise à la retraite d'office a été repoussé à 70 ans. Des menaces ont également pesé sur la reconduction du

système de retraites complémentaires au moment des négociations AGIRC-ARRCO (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés). Des chiffons rouges ont récemment été agités au sujet de l'âge minimal de départ à la retraite. Les majorations de durée d'assurance actuellement discutées pour les mères de famille confortent l'idée d'un « rafistolage » permanent du système, chaque rafistolage se traduisant par un risque de remise en cause des droits des salariés. Ces signaux portent atteinte à la confiance des salariés dans le système de retraite par répartition. Les seniors préfèrent aujourd'hui partir à la retraite au plus vite ; chez les plus jeunes se développe le sentiment que le système ne leur bénéficiera pas, sentiment qui pourrait renforcer paradoxalement les systèmes de capitalisation individuelle dont la crise financière a pourtant montré toutes les limites.

Quatre séries d'enjeux permettent aujourd'hui d'aborder globalement la question des retraites – chacune correspondant à des besoins spécifiques en termes d'information : l'inscription de la retraite dans l'articulation des temps de vie, le lien entre conditions de travail, emploi et retraite, la réduction des inégalités de pensions et l'amélioration de la confiance globale dans le système de retraite par répartition.

Pour ce qui est de l'inscription de la retraite dans l'articulation des temps de vie, il s'agirait de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuses, de la diversification des trajectoires professionnelles et de la remise en cause des parcours linéaires. L'enjeu serait de connaître plus précisément la manière dont s'effectuent les transitions (formation-travail, travail-retraite, etc.). Les inégalités au sein du salariat doivent pouvoir être appréhendées, en fonction des catégories d'emplois et des secteurs d'activité, en dégagant des parcours types. Pour répondre à ces enjeux, des enquêtes longitudinales ou des suivis de cohortes pourraient être réalisées.

En ce qui concerne les liens entre conditions de travail, emploi et retraite, l'amélioration de l'emploi (pour les seniors notamment) demeure un objectif central, de même que la prise en compte de la pénibilité du travail. A ces objectifs correspondent des besoins d'information sur les taux d'emploi par tranches d'âges, les motifs d'arrêt d'activité professionnelle, les dispositifs de sécurité utilisés, la part explicative des mauvaises conditions de travail dans les arrêts d'activité, les déterminants professionnels de l'espérance de vie, etc.

La réduction des inégalités pose quant à elle la question de la redistribution vers les basses pensions, les mères de famille, les carrières accidentées, etc. Il s'agirait ainsi d'expliquer les inégalités de niveau de pensions en distinguant d'une part l'impact des parcours professionnels, d'autre part les effets de redistribution ou d'anti-redistribution liés aux règles de calcul des pensions. Des informations agrégées et inter-régimes pourraient être mobilisées pour répondre à ces enjeux. Pour les tranches de revenus les plus élevées, l'articulation entre contribution et redistribution (y compris de manière indirecte *via* le système fiscal) mériterait d'être précisée. Pour éclairer les inégalités entre les femmes et les hommes, il serait intéressant d'interroger la part relative des différents facteurs qui les génèrent : moindre présence des femmes sur le marché du travail, poids des contrats à temps partiel subis, secteurs d'emplois les plus féminisés, moindres évolutions salariales, inflexion des trajectoires professionnelles après la naissance des enfants, discriminations, etc. Par ailleurs, il serait utile de mesurer l'impact des mobilités professionnelles sur le niveau des pensions, compte-tenu des règles applicables aux polypensionnés. L'impact des carrières accidentées pourrait être établi au regard des dispositifs de solidarité concernant les périodes de maladie ou de chômage.

Pour ce qui est de la confiance dans le système, il reste utile d'évaluer le ressenti et l'opinion des salariés.

La CFDT estime aujourd'hui qu'il faut se poser la question d'une éventuelle reconstruction du système de retraite, qui tienne compte des bouleversements démographiques, économiques et sociétaux. Il est nécessaire d'engager à ce sujet un large débat et d'en faciliter l'appropriation par les citoyens, dans une optique d'approfondissement de la justice sociale. Pour répondre à ces exigences, la CFDT demande l'ouverture d'un Grenelle des retraites.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je note que l'accent a été mis sur la prise en compte des trajectoires et des parcours dans toute leur diversité – ce qui pose des questions épineuses au service statistique public, dans la mesure où le suivi des cohortes demeure une opération délicate et coûteuse. Dans ce domaine, la taille des échantillons et le suivi dans la durée constituent des éléments déterminants.

En tout état de cause, la nécessité de clarifier les enjeux et les informations disponibles semble faire consensus.

Julien GUEZ, MEDEF

Pour le MEDEF, l'enjeu se situe au niveau de la détermination des objectifs fixés au système de retraite, ainsi que la définition des indicateurs correspondants.

Plusieurs indicateurs doivent permettre de suivre la situation des retraités. Certains demandent à être élaborés ; d'autres à être améliorés. La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure du niveau de vie devrait permettre de mieux apprécier les différences de niveaux de vie entre les retraités et les actifs. Cela étant, les travaux du COR montrent que le niveau de vie des retraités progresse régulièrement, jusqu'à atteindre des situations comparables à celles des actifs. Si l'approche par le niveau de vie permet une mesure instantanée ou rétrospective de la situation des retraités, une approche par les taux de remplacement permettrait d'y associer une logique de projection ou d'analyse intergénérationnelle. Le troisième rapport du COR, datant de 2006, définissait un certain nombre de cas types (cadre / non-cadres, secteur privé / fonction publique). Ce dispositif pourrait être affiné pour montrer l'évolution des taux de remplacement. De tels éléments constitueraient un facteur essentiel d'appréciation de l'équité intergénérationnelle. En outre, l'approche en termes de revenus devrait être complétée par une mesure du patrimoine selon les âges. Une connaissance des actifs financiers et non-financiers détenus par les individus éviterait la focalisation sur l'évolution des revenus.

L'équité intergénérationnelle pourrait se traduire par un examen de l'évolution des taux de cotisation, du niveau des pensions et de la durée d'activité au regard de la durée de retraite. A la demande des partenaires sociaux, l'AGIRC et l'ARRCO ont conduit, en 2008, un exercice de ce type sur un certain nombre d'années de référence. Il s'agissait de considérer chacun des trois leviers pour en mesurer l'impact sur les besoins en termes de financement. Il était alors apparu que l'augmentation des cotisations et la baisse des rendements constituaient les principaux leviers utilisés jusqu'à présent – l'allongement de la durée d'activité étant, *a contrario*, relativement peu utilisé.

Pour ce qui est de l'emploi des seniors, le taux d'emploi des 55-64 ans ne constitue pas un indicateur suffisant, bien que s'inscrivant dans le cadre de la stratégie européenne de Lisbonne. Dans la situation française, ce taux est relativement peu significatif. Un taux d'emploi des 50-59 ans le serait davantage. De fait, nous constatons aujourd'hui une faiblesse du taux d'emploi des seniors en France au-delà de 60 ans comparativement aux autres pays européens ; la prise en compte des individus inactifs après cet âge (le plus souvent à la retraite) introduit un biais important. Aussi, le MEDEF réclame-t-il la production d'un taux d'emploi des 50-59 ans depuis 2008, en vue de ne pas fausser le débat, y compris à l'échelle internationale. Il serait également nécessaire de disposer d'un taux d'emploi des seniors dans le secteur public en construisant un indicateur qui rapporterait le nombre de fonctionnaires en activité au nombre total de fonctionnaires (en activité et en inactivité) sur une tranche d'âge donnée (50-59 ans et 55-64 ans). L'objectif serait d'inclure également les agents et salariés relevant d'établissements publics et d'entreprises publiques.

En dernier lieu, le MEDEF demeure très demandeur d'éléments de comparaison internationale. En dépit des différences de méthodes, de définitions, de nomenclatures et de concepts, il s'agirait de pouvoir apprécier les situations au-delà des données en valeur absolue.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je note que le débat est d'ores et déjà structuré autour de différents axes – les travaux du COR ayant contribué à la construction d'un diagnostic.

3. Le système d'information pour y répondre

Patrick AUBERT, DREES

Les besoins exprimés se trouvent parfois à la frontière entre l'information statistique et les études (indicateurs ou analyses complètes). Mon intervention sera davantage centrée sur la production de données statistiques.

Plusieurs spécificités doivent d'abord être rappelées, pour bien comprendre l'organisation du système d'information sur les retraites. Le système actuel se caractérise par la prépondérance des régimes obligatoires dans les revenus des retraités (environ 80 % des revenus globaux des retraités en 2004), ainsi que par l'importance des incitations produites par les dispositifs obligatoires dans les transitions entre l'emploi et la retraite. Il s'avère donc nécessaire de disposer d'une information riche sur ces aspects, en dépit de la complexité des règles correspondantes. Le domaine des retraites se caractérise également par des temporalités longues, voire très longues. Les personnes approchant aujourd'hui de l'âge de la retraite ont ainsi commencé à travailler dans les années 60. La remontée d'information sur les carrières doit donc s'inscrire dans la durée. Les paramètres légaux et les institutions constitutives du système de retraite sont par ailleurs en perpétuelle évolution, du fait des réformes successives. Des générations très proches sont ainsi soumises à des paramètres différents – ce qui impose de distinguer les générations pour mesurer l'impact des réformes. Beaucoup d'indicateurs et de statistique reposent en réalité sur des données de flux (entre dates fixes), qui n'offrent pas la meilleure visibilité sur les comportements d'une génération à l'autre, compte tenu des évolutions démographiques et des variations dans les incitations.

Le système d'information en lui-même repose aujourd'hui en grande partie sur des fichiers administratifs, constitués par les caisses de retraite. Chaque caisse possède des bases sur ses retraités ainsi que sur ses cotisants. Le fait que de nombreux retraités disposent de plusieurs pensions fait cependant que chaque base ne donne qu'une vision partielle des pensions et des éléments de carrière de ces retraités polypensionnés. Par ailleurs, l'accessibilité des fichiers (tant pour les statistiques que pour les études) s'avère variable en fonction des régimes.

Des échantillons inter-régimes sont donc également construits par la Drees, par appariement des fichiers administratifs des différentes caisses. Cela donne une vision aussi complète que possible des pensions versées à un échantillon de la population. Cet instrument permet d'aboutir à une couverture quasi-exhaustive des régimes de retraites français. Les données de près de 30 caisses, représentant plus de 70 régimes de base ou complémentaires, sont ainsi mobilisées. Des appariements avec d'autres sources administratives (DADS, panel État de l'Insee, fichiers du Pôle Emploi, etc.) permettent par ailleurs de disposer des informations complémentaires sur les déroulés de carrières.

Parmi les échantillons constitués figurent l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) et l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC). L'EIR, dont les données sont collectées tous les quatre ans, fournit des informations sur le montant et les composantes de la pension, les modalités de liquidation, et les caractéristiques de la carrière (agrégées). Le taux de sondage moyen pour l'EIR atteint 1/60^{ième}, avec une

surreprésentation des populations dont le départ en retraite est intervenu récemment. La vision complète ainsi obtenue des pensions de retraite et le rapprochement avec les DADS (fournissant des éléments sur les carrières) permettent notamment de calculer des taux de remplacement. L'EIC, dont les données sont également collectées tous les quatre ans, suit la même logique d'interrogation de l'ensemble des régimes, en analysant les carrières complètes. Les droits validés, les salaires et les revenus d'activité sont pris en compte pour chacune des années de la carrière. Le taux de sondage moyen pour l'EIC est de $1/36^{ième}$, avec la couverture d'une génération sur quatre nées entre 1934 et 1974. Le champ de l'EIC est inclus dans celui de l'EIR.

Les données issues de ces échantillons sont extrêmement riches mais s'avèrent lourdes et coûteuses à produire, à la fois pour la Drees et les caisses de retraite. Ces données ne sont donc produites que tous les quatre ans, ce qui pose le problème de l'articulation entre l'information structurelle et le suivi annuel – ce dernier étant nécessaire et suscitant beaucoup d'attentes dans les phases de montée en charge des réformes. Actuellement, l'option a été prise de se contenter de données agrégées dans le cadre du suivi annuel, en complément des données structurelles. Des données sont ainsi collectées annuellement par la Drees auprès des principaux régimes de retraite, à travers l'enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR). L'idée serait également de construire des indicateurs « tous régimes » par articulation entre les données de l'EACR (annuelles) et de l'EIR (structurelles). Ce thème semble aujourd'hui mériter des investissements méthodologiques complémentaires.

Au-delà des régimes obligatoires, les retraites supplémentaires facultatives (régimes facultatifs d'entreprises et épargne retraite individuelle) nécessitent d'être appréhendées. Une enquête annuelle de la Drees est aujourd'hui dédiée à l'épargne retraite. Cette enquête, mise en œuvre depuis 2004, permet le suivi des principaux contrats (PERP, PERCO, Articles 39 et 83, Préfon, etc.). L'information statistique est ainsi produite de manière agrégée, dans le but de permettre un suivi macroéconomique – les données agrégées ne permettant cependant pas réellement de comprendre les comportements individuels. Du reste, le champ de l'épargne retraite demeure difficile à circonscrire, du fait de l'impossibilité de catégoriser directement certains produits d'épargne comme des produits d'épargne retraite. Les sorties en capital et les indemnités de fin de carrière pose également des interrogations. Pour analyser les comportements individuels, des données peuvent être mobilisées par le biais de l'enquête « patrimoine » de l'Insee qui fournit des éléments sur l'épargne retraite.

D'autres facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'âge de sortie d'activité ne sont pas liés à la législation sur les régimes de retraite. Certains ont trait à la santé, aux motivations dans l'emploi, aux conditions de travail, aux aspects familiaux, aux contraintes financières diverses, à la connaissance des droits à la retraite, à l'appréhension des réformes futures, à la préférence pour le loisir, etc. Plusieurs de ces données étroitement liées à la personne peuvent être recueillies par le biais de l'enquête SHARE, ainsi que par le biais d'enquêtes ponctuelles. Par définition, ces dernières ne permettent cependant pas un suivi efficace dans le temps. En outre, elles ne portent souvent que sur des échantillons de petite taille. Dans ce domaine, la piste la plus prometteuse est le couplage entre des enquêtes ciblées et les sources administratives disponibles.

4. Débat

Pierre-Yves GEOFFARD

Il semble que la statistique publique ait du mal à progresser dans l'appréhension de la mortalité différentielle.

William VEZINET, ministère de la santé et des sports

Nous disposons d'éléments concernant la mortalité. Il est cependant important de différencier mortalité et morbidité. L'état de santé des personnes est un facteur essentiel de motivation dans les départs en retraite. Or l'état de santé dépend de la morbidité. Les statistiques de mortalité montrent de grandes inégalités entre hommes et femmes. Cependant, la morbidité mériterait d'être observée au sein des populations et des tranches d'âges – l'enjeu étant moins l'espérance de vie que la qualité de vie en fin de parcours. Des indicateurs pourraient permettre de mesurer cela.

Anne-Marie BROCAS

C'est bien vis-à-vis de la mortalité que les prévisionnistes en matière de retraite se sont le plus lourdement trompés par le passé. Pour appréhender les causes de disparités au sein de la population, la Drees travaille à l'analyse des facteurs explicatifs des différences de mortalité. Une approche par les conditions de travail et les facteurs professionnels est notamment privilégiée. La question se révèle cependant complexe. Si l'enquête « santé et itinéraire professionnel » (SIP) devrait permettre d'exploiter des données relatives aux durées d'exposition à certaines situations professionnelles, il demeurera extrêmement délicat d'établir des liens de causalité directs. Certains écarts considérables devraient en revanche pouvoir être objectivés, avec en point de mire la question de leur prise en compte par les systèmes sociaux.

Pierre-Yves GEOFFARD

De fait, les écarts de mortalité semblent se creuser. De quels indicateurs fiables disposons-nous dans ce domaine, qui permettraient d'aller plus loin dans l'analyse différentielle tout au long des carrières ?

L'accent a également été mis sur la compréhension de la période de transition entre l'emploi et la retraite, entre 55 et 65 ans. Des besoins d'informations ont été exprimés concernant la nature des emplois, les revenus, la santé, etc. La santé notamment a été identifiée comme un déterminant du désir de partir en retraite et de l'employabilité aux âges élevés. Quelles sont les perspectives d'amélioration du système d'information statistique dans ce domaine ?

Patrick AUBERT

La production d'échantillons conçus comme des panels et collectés tous les quatre ans s'inscrit également dans une logique de suivi de la mortalité. Les informations (composantes de la retraite) concernant les personnes peuvent ainsi être mises en relation avec la mortalité entre deux vagues de collecte des échantillons. La frontière est mince à ce niveau entre la production de données et la réalisation d'études. Des réponses devraient cependant pouvoir être apportées en exploitant les panels.

Pour comprendre les transitions entre emploi et retraite, la voie la plus prometteuse semble être l'articulation entre les données administratives et les données tirées d'autres enquêtes. Il s'agirait ainsi de parvenir à une vision la plus complète possible des situations. Un projet d'enquête complémentaire à l'EIC a d'ores et déjà été présenté au Cnis mais n'a pu aboutir. Les sources actuellement disponibles s'avèrent en effet déjà très riches. Le choix a donc été fait, dans un premier temps, d'en intensifier l'exploitation. Les données demanderont cependant à être complétées par des informations sur les différents facteurs évoqués (état de santé, conditions de travail, etc.) et le projet d'enquête complémentaire à l'EIC pourra être relancé dans l'avenir.

Pierre-Yves GEOFFARD

Serait-il possible également de compléter des données d'enquêtes (tirées de l'enquête SHARE notamment) par des sources administratives, en veillant au respect des principes de confidentialité ?

Patrick AUBERT

Le principe peut en effet être appliqué dans les deux sens. Un des objectifs de l'enquête SHARE est précisément de permettre ce type d'opérations. Un certain nombre de difficultés sont toutefois générées par la multiplicité des régimes. Le risque serait de reproduire, en procédant à quelques appariements simples, c'est-à-dire limités à quelques régimes, une focalisation excessive sur les profils linéaires ou unipensionnés. En tout état de cause, il faudrait prévoir en amont l'articulation entre enquêtes et données administratives, afin d'éviter d'engendrer, par la suite, des coûts supplémentaires liés aux appariements.

Pierre-Yves GEOFFARD

Il paraît nécessaire d'observer des trajectoires diverses et relativement longues, au sein d'une population très importante – ce qui pose inévitablement la question du coût des enquêtes et des dispositifs. L'Insee a conservé pendant longtemps une position hésitante vis-à-vis des panels, compte tenu notamment des incertitudes quant aux moyens financiers disponibles pour mener à bien les vagues successives d'interrogations. De fait, le pire cas de figure demeure l'interruption d'un panel faute de financements suffisants.

Philippe CUNEO

Les réticences de l'Insee à ce sujet ont été largement dissipées. De fait, les panels et les cohortes constituaient un élément central du moyen terme 2004-2008. Cette préoccupation sera reconduite dans le cadre du moyen terme 2009-2013. Cela étant, il est vrai que de telles opérations ont un coût très élevé et nécessitent d'importants moyens de coordination, y compris en amont. L'Insee prend donc le temps de la réflexion avant d'engager certains programmes. Compte tenu des contraintes de moyens et du développement des différentes demandes, l'Insee sera amené à faire des choix. De surcroît, le rôle de l'Insee dans la maîtrise d'œuvre de certains projets devra être revu. Ainsi, l'Insee ne pourra pas participer au triplement de la taille de l'échantillon de l'enquête SHARE. L'Insee conservera un même niveau de contribution ; tandis que l'IRDES prendra en charge le traitement de l'échantillon supplémentaire.

Par ailleurs, la législation a connu des évolutions importantes. Auparavant, seul l'Insee pouvait tirer un échantillon représentatif à partir de grandes bases de données telles que celles issues du recensement de la population. Dans la mesure où certaines informations demeuraient nominatives, l'Insee se devait d'assurer la maîtrise d'œuvre de telles opérations. Dorénavant, des informations peuvent être transmises aux SSM, moyennant quelques précautions d'usage. Les modalités d'association et de répartition des tâches au sein du service statistique public sont donc appelées à évoluer. Ceci va de pair avec le redéploiement des moyens de l'Insee.

Christine GONZALEZ DEMICHEL, DGAFP

En tant qu'utilisatrice, je souhaiterais remercier la Drees pour les investissements qu'elle réalise – ces derniers pouvant s'appliquer aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). Au-delà des besoins inter-régimes, il existe de réels besoins en matière de comparabilité des données au sein même de

la fonction publique. A l'heure actuelle, ces besoins ne sont pas toujours couverts dans le cadre des publications. En effet, celles-ci correspondent surtout à des cadrages globaux.

Par ailleurs, le développement de la mobilité (inter-fonctions et public/privé) pose la question du suivi des carrières. Il s'agira également d'appréhender les conséquences de la mobilité sur les durées d'assurance et les niveaux de pensions. Il existe un véritable besoin dans ce domaine. La Drees devra donc être soutenue dans ses efforts, y compris financièrement.

Jean-Michel HOURRIEZ, COR

Il faut effectivement souligner les progrès réalisés par la Drees. Pour ma part, j'insisterai sur les besoins d'informations longitudinales, en matière de taux de remplacement et concernant les carrières dans le secteur public.

5. Examen pour opportunité du projet d'enquête sur les motivations de départ en retraite

Patrick AUBERT

L'objectif de cette enquête est de compléter les données administratives actuellement disponibles par des éléments relatifs à la motivation des départs en retraite. Il s'agit d'expliquer les départs plus prompts ou plus tardifs, en prenant en compte des facteurs divers. Pour ce faire, l'idée est de compléter des données administratives portant sur le régime général.

L'enquête sur les motivations de départ en retraite demeure une enquête légère et relativement courte. Elle permettra d'interroger un échantillon de liquidants sur les facteurs déterminants de leur départ. Des champs variés tels que la santé, les conditions de travail et les contraintes extérieures (financières ou non) seront ainsi couverts. L'enquête sera coproduite par la Drees, la CNAV et la DSS, en concertation avec le COR, la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE) et la DARES.

Un baromètre pourra ainsi être mis en place pour tenir compte de l'évolution dans le temps des contraintes, et plus particulièrement des contraintes financières. L'avis d'opportunité est donc sollicité pour une durée de cinq ans. L'enquête pourrait être réalisée tous les deux ans à compter de 2009-2010.

Julien GUEZ

Il est davantage fait référence à des indicateurs de la situation des assurés avant l'âge de la retraite qu'aux déterminants réels des départs en retraite. A ce jour, un des facteurs essentiels demeure la situation réglementaire des assurés. Pour une majorité d'individus, le fait de bénéficier d'une retraite à taux plein constitue ainsi un des principaux déterminants du départ en retraite. Il est donc important de distinguer les déterminants liés à la situation des assurés, des motivations susceptibles d'être plus subjectives. Au-delà de la préférence pour le loisir, certains peuvent également vouloir prolonger leur activité pour bénéficier d'une surcote. Les facteurs doivent donc être examinés avec précaution.

Patrick AUBERT

Notre approche est de ne poser aucun *a priori*. D'une part, les données seront appariées à des sources administratives. Un certain nombre d'informations seront ainsi disponibles, sur les taux de retraite

notamment. D'autre part, l'enquête portera sur les conditions réglementaires du départ (taux, âge, etc.), mais aussi tous les autres déterminants potentiels : la préférence pour le loisir, etc.

Pierre-Yves GEOFFARD

Il pourrait être intéressant de reconstituer les droits effectifs à la retraite, à la fois par l'utilisation des sources administratives et par l'interrogation directe des liquidants. Il s'agirait ainsi d'interroger des individus sur leur niveau de connaissance de leurs droits – celui-ci pouvant constituer un élément déterminant. Le fait de combiner les deux approches ne serait en aucun cas redondant.

Patrick AUBERT

Compte tenu du poids de l'enquête, il n'est pas question de reconstruire totalement les droits à la retraite des individus interrogés. L'enquête aura néanmoins pour objet d'évaluer la connaissance des dispositifs, notamment vis-à-vis des surcotes ou décotes. Ces enjeux ont été pris en compte dans le questionnaire.

Christine GONZALEZ DEMICHEL

Sera-t-il possible d'obtenir un détail sur les individus pluri-pensionnés relevant de régimes propres à la fonction publique ? A l'avenir, l'enquête pourra-t-elle être étendue au champ de la fonction publique ?

Patrick AUBERT

L'enquête couvrira une partie importante de la population, à travers le régime général. Le projet demeurera néanmoins tributaire des informations administratives disponibles. A priori, aucune information suffisamment fine ne devrait permettre d'isoler les individus relevant de la fonction publique.

Yves CANEVET

Les conditions de travail feront-elles partie du champ de l'enquête ? Qu'en sera-t-il des parcours professionnels des salariés seniors ?

Patrick AUBERT

Nous tenterons de prendre en compte ces aspects. Cela étant, l'enquête portera surtout sur la perception subjective des individus c'est-à-dire sur les facteurs qui, du point de vue du répondant, constituent un déterminant de son départ à la retraite. Il ne s'aurait s'agir d'un recensement exhaustif de tous les facteurs potentiels.

Yves CANEVET

Ces dimensions me paraissent au moins aussi importantes que la préférence pour le loisir.

Pierre-Yves GEOFFARD

En l'absence d'autres remarques, je propose d'accorder un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la connaissance des transitions entre l'activité et la retraite. Ce projet d'enquête cible un champ qui n'est pas suffisamment abordé par la statistique publique.

L'avis d'opportunité favorable accordé au projet d'enquête sur les motivations de départ en retraite ne soulève aucune objection.

II. Points sur le programme de travail 2010

Cédric AFSA

Je débute par quelques éléments de contexte. La Depp a vécu une histoire institutionnelle quelque peu mouvementée au cours de l'année 2009. En effet, une scission a été opérée en son sein, suite à l'autonomisation de la sous-direction consacrée à l'enseignement supérieur. Celle-ci, rattachée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est vue récemment attribuer le statut de SSM par l'Autorité de la statistique publique. Olivier Lefebvre en est aujourd'hui le responsable. Le nouveau SSM ainsi constitué aura notamment en charge la réalisation d'une enquête pilote sur l'insertion professionnelle des étudiants – thème recouvrant des enjeux particulièrement importants pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La difficulté sera de faire fonctionner ensemble les deux SSM. Dans cette optique, il a été décidé que les questions de nature transversale (élaboration du Compte de l'éducation, par exemple) demeureront du ressort de la Depp.

La Depp a par ailleurs été dotée d'un nouveau directeur en la personne de Michel Quéré, après avoir connu un changement de ministre. Une lettre de mission est actuellement en cours de préparation pour Michel Quéré, avec des impacts possibles sur l'organisation de la Direction.

Ces éléments de contexte ne devraient cependant pas modifier les grandes orientations pour 2010 et le moyen terme. La première a trait aux demandes formulées par Eurostat. Un règlement est en cours d'élaboration qui prévoit la fourniture par les pays membres, à compter de 2012, de tableaux d'indicateurs relatifs à la politique éducative. D'optionnelle, la fourniture de ces tableaux deviendra obligatoire. Les besoins de la Commission européenne vont donc croissants, en lien avec des thèmes particuliers comme, par exemple, la mobilité des étudiants.

A contrario, la seconde orientation porte sur la mise à disposition d'informations localisées. De fait, les besoins en matière de statistiques locales se développent. Des opérations de géoréférencement au niveau des bases administratives s'avèrent nécessaires à la production d'indicateurs sur des zonages très fins. L'enjeu est également d'étudier différents aspects territoriaux. Ces travaux seront menés en partenariat avec la Direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee.

La troisième orientation porte sur la remontée de données individuelles. Un certain nombre d'informations récupérées par le biais des établissements conservent aujourd'hui un caractère agrégé, notamment pour ce qui est des données concernant les apprentis et les bénéficiaires d'actions de formation continue. Il s'agira de pouvoir étudier plus finement la variabilité des situations et les inégalités dans ces domaines.

Plus généralement, l'enjeu sera de poursuivre la consolidation et le développement des systèmes d'information individuels. Nous éprouvons aujourd'hui des difficultés à progresser dans l'immatriculation des

élèves. Le sujet est en effet sensible, comme en témoigne les débats survenus autour de la base élèves premier degré. Les plaintes exprimées par divers représentants du corps social ont abouti à vider la base d'un certain nombre d'informations. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a, par la suite, rendu sur le sujet un avis mitigé. Nous tentons aujourd'hui de relancer des discussions, au niveau interministériel et au-delà, dans le but de pouvoir répondre aux objectifs du moyen terme concernant le suivi des parcours au sein du système éducatif. L'Éducation nationale a par ailleurs besoin de ce type d'outils, ne serait-ce que pour évaluer l'impact de réformes telles que celle de la voie professionnelle.

Enfin, la réflexion sera prolongée sur la mise à disposition de supports numériques et la rénovation des sites relevant de la Depp. Il s'agira également d'un axe fort pour le moyen terme.

Baudouin SEYS

Six avis avaient été rendus par le Cnis sur le programme à moyen terme ; trois avis avaient été rendus sur le programme pour 2009.

L'avis n°1 sur le programme pour 2009 portait sur la collecte de deux enquêtes : l'enquête Enéis et l'enquête nationale périnatale. L'enquête Enéis – portant sur les événements indésirables en santé – a bien été réalisée. Les résultats devraient en être présentés dans le cadre d'un colloque en début d'année 2010. En revanche, la réalisation de l'enquête nationale périnatale a été reportée à une date ultérieure, en raison de l'impact potentiel de la pandémie grippale sur les services de maternité.

L'avis n°2 sur le programme pour 2009 était relatif au cinquième risque – c'est-à-dire à la conjugaison du handicap et de la dépendance chez les personnes âgées. Dans ce domaine, des données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA ont été remontées par près d'un tiers des conseils généraux. L'exploitation de ces éléments devrait déboucher sur un certain nombre de publications et compléter les données agrégées collectées trimestriellement ou annuellement. Les fichiers définitifs des enquêtes handicap-santé auprès des ménages ordinaires et des aidants informels devraient par ailleurs être mis à disposition des chercheurs, pour permettre la préparation de publications. L'enquête auprès des institutions est en cours de collecte.

L'avis n°3 sur le programme pour 2009 portait sur l'utilisation potentielle des informations collectées par le GIP info-retraite, en complément des données tirées de l'EIC. Il est cependant apparu que les informations collectées par le GIP info-retraite étaient insuffisamment complètes pour se substituer à celles collectées par le biais de l'EIC. La mauvaise qualité de l'information remontant des régimes de retraite a également été mise en évidence.

Philippe TOURNIER, SNPDEN

L'identifiant national unique constitue un véritable « serpent de mer ». De fait, des difficultés ont été rencontrées vis-à-vis de la base élèves premier degré. Cela étant, une base existe dans le secondaire, qui repose sur un identifiant national élève. 15 à 20 % des élèves du secondaire y sont ré-identifiés chaque année. Pourquoi n'arrive-t-on pas à apporter des solutions à ce problème, ne serait-ce que pour le secondaire ? Les réinitialisations faisant suite aux changements d'établissements ne permettent pas le suivi complet des parcours. La question de l'identifiant lors du passage des élèves dans l'enseignement supérieur se pose également. Les parcours ne sauraient être appréhendés d'un point de vue statistique si les élèves « disparaissent » à la sortie du secondaire pour « renaître » ensuite dans l'enseignement supérieur.

Philippe CUNEO

Les réticences que peuvent avoir certaines associations de parents d'élèves vis-à-vis de la base élèves sont liées à l'exploitation de données confidentielles susceptibles de stigmatiser les individus. Dans ce domaine, ne pourrions-nous pas prendre exemple sur les procédés mis en œuvre par l'assurance maladie ? Un certain nombre d'informations pourraient ainsi être cryptées. Il pourrait être également envisagé de recourir à des échantillons, de nature à décourager les tentatives d'identification.

Pierre-Yves GEOFFARD

Il s'agit d'un sujet sensible sur lequel le Cnis devrait pouvoir se positionner. Dans des domaines tels que les retraites, la santé et l'enseignement, il existe un réel besoin de suivi des trajectoires dans le temps, d'autant que celles-ci s'avèrent de plus en plus hétérogènes. Pour ce faire, il devient nécessaire de disposer d'un identifiant permanent pour les individus. Cela étant, une grande confusion semble subsister, au sein de l'opinion publique, entre la statistique et le « fichage ». La différence entre les deux approches demeure mal comprise. La solution pourrait être de constituer des échantillons, en vue de lever les craintes quant à la mise en œuvre d'un hypothétique fichage individuel. Il s'agirait de préciser que les trajectoires individuelles nécessitent d'être suivies uniquement à des fins statistiques.

Cédric AFSA

Il existe bien un identifiant national élève (INE) pour le second degré. Celui-ci est cependant géré au niveau de chaque académie. Tout changement d'académie risque ainsi de se traduire par une ré-immatriculation de l'élève. L'enjeu serait de construire juridiquement une base nationale des identifiants élèves. Des négociations sont en cours, y compris en lien avec des enjeux d'acceptabilité.

Faisant une certaine confusion entre statistique et fichage, le projet d'avis du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sollicite une clarification des objectifs de la base élèves premier degré. En l'absence d'une telle clarification, le Comité pointe le risque que cette base soit utilisée pour le repérage d'enfants délinquants ou d'enfants issus de familles immigrées non-régularisées.

En fait, les débats autour de cette base se sont inscrits dans la continuité de ceux portant sur le fichier EDVIGE. Aujourd'hui, toute tentative de consolidation d'un système d'informations individuelles se heurte à ce type de résistances. L'idée serait donc de reprendre le dialogue et de faire comprendre les objectifs de connaissance des trajectoires. Parmi les solutions envisagées figurent le cryptage. Des travaux sont menés, en parallèle, dans ce sens. Il s'agirait ainsi d'interdire le retour à l'identifiant lui-même – ce dernier étant considéré comme indirectement nominatif par la Cnil. Un dispositif est aujourd'hui presque prêt.

La constitution d'échantillons, quant à elle, n'a pas encore été discutée. Une réflexion doit être menée sur la taille des échantillons. De tels outils devront pouvoir être utilisés localement par les académies, y compris pour appréhender les trajectoires de populations très fines telles que celle des apprentis.

Pierre-Yves GEOFFARD

S'agissant du volet santé et protection sociale, le constat formulé à l'égard des données du GIP info-retraite est-il définitif ? Doit-on malgré tout continuer à investir dans ce domaine ?

Baudouin SEYS

Nous étions partis de l'idée que les informations recueillies par le GIP info-retraite pourraient se substituer à celles tirées de l'EIC. Des économies auraient ainsi pu être réalisées – l'EIC demeurant une opération quadriennale extrêmement lourde. Sur ce point, la réponse est négative.

En revanche, GIP info-retraite permettra de fournir des données mutualisées à partir desquelles seront forgées des statistiques annuelles. Ceci devrait permettre de produire des indicateurs. Des informations de plus en plus détaillées seront remontées par ce biais. Bien que la substitution ne soit pas envisageable, la complémentarité demeure. Quant à la production des statistiques mutualisées, le GIP info-retraite est confronté aux difficultés induites par l'hétérogénéité des régimes et des systèmes de calcul.

Pierre-Yves GEOFFARD

Qu'en sera-t-il du programme pour 2010 dans le champ de la santé et de la protection sociale ?

Baudouin SEYS

Je propose de faire le point sur les travaux prévus pour 2010, dans le cadre du moyen terme 2009-2013. Pour ce qui est de l'utilisation des sources administratives, il s'agira d'utiliser les données des DADS pour étudier l'emploi et les salaires dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Ceci devrait permettre d'alléger certaines enquêtes de la Drees telles que la Statistique annuelle des établissements (SAE) et les enquêtes auprès des établissements sociaux. Le chantier s'avère néanmoins important et mériterait de faire l'objet d'un avis de la Commission pour 2010. De fait, le domaine de la santé et de l'action sociale demeure très éclaté. Les travaux de l'Insee sur les DADS devront donc être complétés pour que les fichiers atteignent une meilleure qualité. L'articulation devra être revue entre le référentiel SIREN (lié à la localisation géographique des établissements) et celui utilisé par le ministère de la santé (lié aux autorisations).

Le volet institutionnel de l'enquête handicap-santé sera quant à lui collecté en fin d'année 2009. Conformément aux recommandations européennes sur le sujet, nous évoluons vers la mise en œuvre d'une enquête quinquennale sur la santé. Au vu des derniers éléments transmis par Eurostat, la prochaine collecte interviendrait en 2014. Dans le cadre des réflexions engagées par l'Insee sur la redistribution des maîtrises d'ouvrages (entre l'Insee et les SSM), l'année 2010 devrait être consacrée à l'examen de la manière dont la Drees pourrait assumer la maîtrise d'ouvrage de cette enquête.

Pour ce qui est de l'évaluation du RSA, une commission a été mise en place dans le cadre des expérimentations menées dans 34 départements. La formation « santé, protection sociale » a été attentive à deux points. D'une part, les zones de test ont été choisies, pour des raisons politico-administratives, par les conseils généraux. Le tirage des zones témoins a toutefois permis de retrouver une forte proximité avec les zones de test. D'autres travaux ont été engagés avec la CNAF à partir des remontées d'informations sur les zones tests et témoins. Il s'agissait ainsi d'estimer la propension à reprendre des emplois induits par le RSA expérimental. D'autre part, la formation s'est interrogée sur l'autonomie de diffusion des résultats de l'évaluation. Le comité d'évaluation a autorisé la publication des travaux – ce qui n'a pas manqué d'alimenter la polémique entre le haut commissaire aux solidarités actives et la Drees quant à la manière d'interpréter certains résultats de l'évaluation.

Les travaux sur les indicateurs sociaux départementaux devront être reconsidérés à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Territoires.

Hélène PARIS, CNAF

Nous avons travaillé dans des conditions difficiles à l'évaluation du RSA expérimental. De fait, les zonages de test ont été définis sur la base de choix politico-administratifs et non par tirage aléatoire. La difficulté a ensuite été d'identifier des zones témoins comparables. De nombreux travaux techniques ont été entrepris pour permettre la comparaison.

L'autre enjeu était de produire un suivi de la remontée des données administratives, en vue de comparer la situation des bénéficiaires du RMI dans les zones témoins à celle des bénéficiaires du RSA expérimental dans les zones de test. D'éventuelles différences dans les comportements de retour à l'emploi devaient ainsi pouvoir être observées. L'expérience n'a pas nécessairement été concluante mais mériterait d'être reconduite dans le cadre d'autres évaluations.

Pierre-Yves GEOFFARD

En dépit des difficultés rencontrées, l'expérience aura été enrichissante du point de vue du développement des techniques d'évaluation.

Cédric AFSA

Dans le domaine de l'éducation, je souhaiterais revenir sur l'articulation entre le secondaire et le supérieur. L'objectif serait bien de mettre en place un répertoire d'identifiants qui puisse couvrir l'ensemble du champ. Cela permettrait de suivre le passage du secondaire au supérieur. Le dispositif serait hébergé par la Depp, puisque correspondant à un chantier transversal.

Philippe CUNEO

La prochaine réunion de la Commission sera l'occasion d'une présentation plus détaillée sur les dossiers en discussion au niveau européen. Je souhaiterais néanmoins en dire quelques mots.

Le Cnis réclame depuis quelques temps d'être informé en amont des réflexions en cours au niveau européen – la statistique européenne représentant environ 50 % de la charge de production du système statistique français. L'objectif serait de pouvoir intervenir dans les débats, avant que des enquêtes adossées à des règlements européens ne soient soumises au service statistique public. Il importe donc que nous puissions partager un état d'avancement des dossiers en cours. Un processus similaire a été engagé au sein du Comité de direction de l'Insee. Un suivi bimensuel des travaux au niveau européen sera ainsi proposé. Il s'agira d'accroître notre capacité à peser sur les discussions.

Eurostat fonctionne aujourd'hui selon le principe du « bulldozer ». Des groupes d'experts y travaillent sur les sujets, afin que des règlements puissent être rédigés et présentés devant le comité des directeurs généraux. Compte tenu du nombre de pays impliqués, les marges de manœuvre vis-à-vis de ces règlements sont ensuite quasi-nulles. C'est pourquoi, il est apparu indispensable à l'Insee de se mettre en capacité d'intervenir en amont dans les réflexions et de trouver, si nécessaire, des appuis auprès d'autres pays européens.

Dans le champ couvert par la commission « services publics et services aux publics », un règlement européen devrait être adopté concernant les enquêtes santé. Les orientations en seront présentées au printemps prochain. Par ailleurs, une refonte complète et globale du dispositif consacré aux statistiques sociales devrait intervenir. Celle-ci s'appuiera sur le développement du recours aux données

administratives. L'articulation entre les collectes mensuelles, trimestrielles et annuelles sera repensée dans le cadre d'un processus harmonisé.

D'une manière plus générale, Eurostat vient d'adresser au Conseil des ministres européens et au Parlement européen une « vision » de la production des statistiques européennes pour les dix prochaines années. Ce document déplore le fonctionnement en « tuyaux d'orgue » du système statistique européen. Chacun des 27 pays produit aujourd'hui les mêmes statistiques à partir de processus réinventés, alors que des méthodologies communes pourraient être développées. Une harmonisation serait d'autant plus souhaitable que l'accent est mis, de plus en plus, sur la statistique régionale ou infrarégionale. Le document insiste également sur le développement du recours aux données administratives, ainsi que sur l'opportunité de réutiliser les mêmes données pour différents usages statistiques. Ceci aurait pour but d'alléger la charge pesant sur les entreprises et/ou les ménages. La mise en place d'entrepôts de données est également évoquée.

Enfin, la volonté est affichée de produire une statistique représentative au niveau européen mais pas nécessairement au niveau de chacun des pays membres. Ceci permettrait de développer des statistiques dans un certain nombre de domaines et d'harmoniser les données administratives, tout en allégeant la charge pesant sur plusieurs instituts (les plus petits notamment). Cette orientation éveille toutefois un certain nombre d'objections, notamment de la part de la France. L'harmonisation des systèmes administratifs d'information et de gestion constituerait un chantier considérable et particulièrement ambitieux. Le document a été adressé aux instances européennes avant d'être discuté au sein du comité des directeurs généraux des instituts statistiques. La commission « services publics et services aux publics » demeurera informée des débats suscités par cette question.

Pierre-Yves GEOFFARD

La prochaine réunion devra aussi être l'occasion de mobiliser les autres SSM concernés, de manière à ne pas éluder les questions relatives à la défense, à la sécurité et à la justice. Le fait de ne pas aborder les programmes de l'ensemble des acteurs, dès la première année d'existence de la Commission, risquerait de produire une focalisation excessive sur les sujets relatifs à la santé et à l'éducation, portés par les rapporteurs.

III. Proposition d'avis

Les projets d'avis ont été adoptés et figurent en annexe.

IV. Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentées par la Direction des études et des synthèses économiques de l'Insee

Magali BEFFY

La division Redistribution et Politiques Sociales de l'Insee sollicite l'accès à plusieurs fichiers de la Depp, dont certains ont été construits par les services statistiques académiques.

A ce jour, il demeure impossible de constituer, au niveau de la Depp, des cohortes relatives à l'enseignement secondaire – les INE recueillis au niveau académique ne remontant pas au niveau national. De tels panels doivent donc être construits par les services statistiques académiques.

Les fichiers devraient permettre à la division Redistribution et Politiques Sociales de développer des évaluations de politiques éducatives, dont certaines en partenariat avec la Depp. Une première étude concernerait l'évaluation des réseaux ambition réussite (RAR). Effectifs depuis la rentrée scolaire 2006-2007, ces réseaux correspondent à une redéfinition de l'éducation prioritaire, en remplacement des zones d'éducation prioritaires (ZEP). Les collèges appartenant aux RAR ont reçu des moyens humains et financiers supplémentaires. Il s'agit aujourd'hui d'évaluer l'impact du classement de ces établissements en RAR sur la réussite de leurs élèves au diplôme national du brevet des collèges. Les notes obtenues aux épreuves écrites de français et de mathématiques seront notamment observées. L'étude aura également pour objet d'appréhender d'éventuelles fuites de populations du fait du classement de ces établissements en RAR. Le fichier des résultats du Brevet et les fichiers scolarité permettraient à la division de connaître la structure sociale des établissements.

Une seconde étude s'inscrirait dans la lignée des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, publiés par la Depp à chaque session du Baccalauréat depuis juin 2009. L'idée serait d'évaluer les « effets établissement » sur la réussite des élèves au Baccalauréat, tout au long de la distribution des niveaux. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure les établissements aident leurs élèves moyens, bons ou de niveau faible. Pour ce faire, les notes obtenues au Brevet pourraient être contrôlées ou non. La cohorte constituée par l'académie d'Aix-Marseille et le fichier des résultats du Baccalauréat devraient permettre la réalisation de cette étude.

Les deux études proposées seront présentées chacune à la Depp à l'occasion des ateliers « voir plus ». Un accès annuel est également sollicité pour certains fichiers, en vue de faire perdurer le volet évaluation des politiques éducatives.

Françoise DUSSERT

Les études réalisées pourraient être diffusées plus largement.

Magali BEFFY

Elles paraîtront dans les supports de la Depp (notes d'information) et probablement dans ceux de l'Insee.

Pierre-Yves GEOFFARD

Une diffusion plus large doit être effectivement envisagée. En tout état de cause, la présentation faite ce jour pourrait servir de modèle aux futures demandes – l'enjeu étant de préciser l'objet de la demande, en démontrant l'impossibilité de traiter telle ou telle problématique à partir des données classiques, en fournissant des garanties sur le plan méthodologique et en apportant un éclairage sur la diffusion des travaux.

Philippe TOURNIER

La question de l'information préalable des établissements se pose également, en lien avec les enjeux d'acceptabilité. Sur un sujet aussi sensible, il est important que les établissements ne découvrent pas par hasard qu'ils ont fait l'objet d'une étude.

Magali BEFFY

Une note d'information a d'ores et déjà été diffusée par la Depp, relative à une première évaluation sommaire des RAR. Les établissements sont donc déjà informés du caractère prioritaire conféré par le ministère à l'évaluation des RAR.

Cédric AFSA

L'ambiguïté porterait davantage sur les indicateurs de valeur ajoutée des lycées.

Philippe TOURNIER

De telles données pourraient rencontrer d'autres préoccupations ou d'autres usages qu'il faut écarter sous peine de voir se développer des phénomènes de rejet.

Philippe CUNEO

Les données ne permettront pas d'identifier les établissements concernés.

Magali BEFFY

Les études à but micro-économétrique ne conduiront pas à la publication de données identifiantes.

Les demandes d'accès formulées par la division redistribution et politiques sociales de l'Insee recueillent un avis favorable à l'unanimité.

Conclusion

Pierre-Yves GEOFFARD

Il me reste à vous remercier, en espérant qu'à l'avenir, la diversité des intervenants au sein de cette commission permettra de nourrir les débats.

La séance est levée à 18 heures.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiche descriptive de l'enquête présentée pour avis d'opportunité
- Fiche de présentation de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 51-711 du 7 juin 1951

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour l'enquête présentée

- Enquête sur les motivations de départ en retraite 31

Avis favorables aux demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

- Demande d'accès aux données détenues par l'Insee et par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale 33

Paris, le 16 décembre 2009 - N° 313/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les motivations de départ en retraite

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle dont le renouvellement est prévu environ tous les deux ans

Demandeur : Ministère de la santé et des sports - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en partenariat avec la Direction de la sécurité sociale (DSS) du ministère de la santé et des sports et la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2009, la formation « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les motivations de départ en retraite.

Le projet d'enquête a été initié par la DSS et inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et le régime général d'assurance vieillesse pour la période 2009-2013. Il se situe dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites annoncée par le gouvernement pour la mi-2010.

L'enquête a pour objectif d'identifier les motivations de départ en retraite des assurés et notamment celles qui ne sont pas connues dans les sources administratives : déterminants d'ordre financier, liés à l'état de santé, aux conditions de travail, à la situation du conjoint, etc. Le questionnaire abordera les thématiques suivantes : satisfaction ou insatisfaction de la personne vis-à-vis de l'âge de départ en retraite, situation juste avant le départ en retraite, déterminants et importance de ces déterminants dans les décisions de cesser de travailler et de partir en retraite, perte de revenu lié au passage en retraite, connaissance des dispositifs institutionnels.

L'enquête s'adresse aux nouveaux retraités titulaires d'un droit direct au régime général (Cnav), résidant en France entière (métropole et DOM) et ayant liquidé leur droit à la retraite entre juillet 2008 et juin 2009. Environ 3000 personnes seront tirées dans les fichiers administratifs de la Cnav.

La collecte sera réalisée par téléphone, par un prestataire sélectionné après appel d'offre, entre janvier et février 2010. Le passage du questionnaire durera en moyenne 15 à 20 minutes. Les données de l'enquête

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Services publics et services aux publics – du 12 octobre 2009

seront appariées avec des données administratives de la Cnav en particulier des variables issues des fichiers « système national statistique des prestataires » et « système national de gestion des carrières ».

Il est envisagé de renouveler l'opération tous les deux ans environ.

Une concertation sur le contenu du questionnaire aura lieu à l'automne 2009 avec les représentants d'associations de retraités et d'organisations syndicales représentées au conseil d'orientation des retraites (COR). Des échanges sont également prévus sur ce thème avec les techniciens de terrain de la Cnav. Le COR, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) et la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE) sont membres du comité de pilotage et participent à la préparation de l'enquête.

Des premiers résultats seront diffusés dans les publications de la statistique publique vers avril 2010. Les résultats de l'enquête seront prioritairement mis à disposition des organismes participant au comité de pilotage dans le respect des règles du secret statistique. Ils seront pour le reste mis à disposition du plus large public sous les conditions de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 303/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**
**Données détenues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
(DEPP) du ministère de l'Éducation nationale**

Demandeur : Insee, Direction des études et des synthèses économiques (DESE).

Détenteur des données : Ministère de l'Éducation nationale, Secrétariat général, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2009, la commission Services publics et services aux publics a examiné la demande d'accès à des données détenues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

La division redistribution et politiques sociales souhaite développer, en collaboration avec la Depp, des évaluations de politiques éducatives. Pour cela, elle doit disposer de cohorte pour l'enseignement secondaire. Or, à ce jour, il n'est pas possible de construire de telles cohortes au niveau national, il faut faire appel aux fichiers constitués par les services statistiques académiques.

Les données souhaitées sont les suivantes :

- Fichiers SCOLARITE ;

- Résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat, fichiers extraits d'OCEAN (fichier de gestion regroupant les résultats à l'ensemble des examens d'une année), appelé aussi S.A.G.A.C.E.S. (Application informatique pour la gestion des examens du second degré et des concours de recrutement des personnels de l'Éducation nationale) ;

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Services publics et services aux publics – du 12 octobre 2009

- Cohortes anonymisées constituées en académie à partir des Bases Élèves Académie (BEA) :
 - une première cohorte anonymisée provenant de l'académie de Midi-Pyrénées constituée d'élèves entrant en seconde en 2002 et d'élèves entrant en seconde en 2003.
 - une deuxième cohorte anonymisée provenant de l'académie d'Aix-Marseille constituée d'élèves entrant en sixième en 2002.

Une première étude concerne l'évaluation des réseaux ambition réussite (RAR). Entrés en application à la rentrée scolaire 2006-2007, ces réseaux correspondent à une redéfinition de l'éducation prioritaire, en remplacement des zones d'éducation prioritaires (ZEP). Les collèges appartenant aux RAR ont reçu des moyens humains et financiers supplémentaires. Il s'agit aujourd'hui d'évaluer l'impact du classement de ces établissements en RAR sur la réussite de leurs élèves au diplôme national du brevet des collèges. Les notes obtenues aux épreuves écrites de français et de mathématiques sont notamment observées. L'étude a également pour objet d'appréhender d'éventuelles fuites de populations du fait du classement de ces établissements en RAR. Le fichier des résultats du Brevet et les fichiers scolarité permettront à la division de connaître la structure sociale des établissements.

Une seconde étude s'inscrit dans la lignée des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, publiés par la Depp à chaque session du Baccalauréat depuis juin 2009. L'idée est d'évaluer les « effets établissement » sur la réussite des élèves au Baccalauréat, tout au long de la distribution des niveaux. Il s'agit de voir dans quelle mesure les établissements aident leurs élèves moyens, bons ou de niveau faible. Pour ce faire, les notes obtenues au Brevet peuvent être contrôlées ou non. La cohorte constituée par l'académie d'Aix-Marseille et le fichier des résultats du Baccalauréat permettront la réalisation de cette étude.

L'éducation étant un des thèmes majeurs de la division Redistribution et Politiques Sociales, d'autres études visant à évaluer les politiques éducatives seront menées dans les années à venir.

La transmission des fichiers SCOLARITE et des résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat s'effectue chaque année. En revanche, la transmission des données relatives aux cohortes telles que décrites ci-dessus est demandée une seule fois pour les années scolaires 2002 à 2007.

Les résultats des études réalisées seront largement diffusés dans les publications de la Depp et de l'Insee.

La commission émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par la Depp.